
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 271 DU 24 MAI 2023

portant nomination des membres et du Président
du Conseil d'administration de l'Institut
géographique national.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2022-545 du 28 septembre 2022 portant approbation des statuts de l'Institut géographique national ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 mai 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Institut géographique national, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Ghislain Comlan HOUNNOU**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable ;

- monsieur **Serge-Hervé M. S. HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Samson S. AHOUANMENO**, représentant du Ministère de la Défense Nationale ;
- monsieur **Abrahams D. SIDOKPOHOU**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- monsieur **Victorien D. KOUGBLENOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances.

Article 2

Monsieur **Ghislain Comlan HOUNNOU** est nommé président du Conseil d'administration de l'Institut géographique national.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

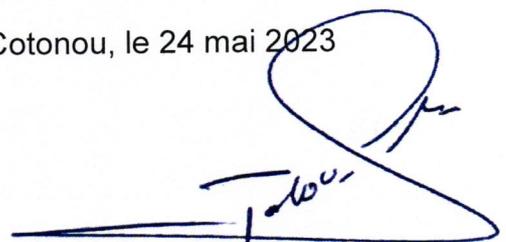
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-004 du 06 janvier 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut géographique national ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mai 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement Durable,



José TONATO